

PARQUET DU RUANDA .  
-----

486/J.T  
le 21.7.39

R.M.P. 3642/1907/Ruhengeri.

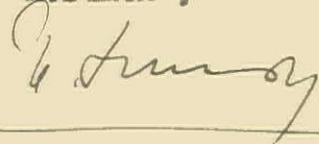
Ordonnance de classement .  
-----

Attendu le peu de gravité des faits ;  
Attendu le paiement de l'amende transactionnelle ;  
Ordonnons le classement sans suite .

Kigali, le 12 juillet 1939

L'Officier du Ministère Public

M. Simon ,



Copie pour information à Monsieur l'Officier du Ministère Public

à Ruhengeri .-  
-----

Ruhengeri



8994

N° 19071 Ruhengeri

A CHARGE DE :  
MOHAMED RATANSI

PRO - JUSTITIA.

L'an mil neuf cent trente-neuf le vingt-cinquième

jour du mois de mai

Nous, VAUTHIER, Daniel, Officier du Ministère Public près le  
TRIBUNAL TERRITORIAL DU RUANDA

Nous trouvant à RUHENGURI

avons constaté que Mr. MOHAMED RATANSI

résidant à RUHENGURI profession COMMERCEANT

né à BOMBAY le en 1900

fils de RATANSI (décédé) et de GILAI (décédée)

de nationalité Indienne

se livrait à des transactions de café vert encore humide.

INFRACTION PRÉVUE ET  
PUNIE PAR :

les art. I et 2 de  
l'Ord. loi II/A/E.  
du 29-4-39

RENDUE APPLICABLE AU  
RUANDA-URUNDI PAR :  
Ord. Loi II/A.E.  
du 29-4-1939

En vertu du prescrit de l'article 3 du décret du 11 juillet 1923, nous invitons le prénommé à verser  
entre les mains de Mr. le Greffier de la Colonie à Ruhengeri

la somme de dix francs augmentées des nonantes décimes

(décret du 17 janvier 1927) soit la somme de dix francs

à titre d'amende transactionnelle pour mettre fin aux poursuites judiciaires à moins qu'il n'en soit  
décidé autrement par Monsieur l'Officier du Ministère Public.

Le prénommé, interpellé au sujet des faits repris ci-dessus, a répondu comme suit à nos questions :

D. Reconnaissez-vous les faits mis à votre charge ?

R. Oui.

D. Etes-vous disposé à payer l'amende transactionnelle proposée avant le 3 juin 1939

R. Oui.

En foi de quoi, il signe avec nous.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

*Amende payée  
le 2 juin 1939  
quitt. n° 380  
d'ok C. n° 5 de  
juin 1939.  
L'Off. M. P.  
Vauthier*

*Musmas Rames*

*M. P.  
V. Vauthier*